



DÉCISION

N° : 2025-75

Exécutoire le : 04 AVR. 2025

Publiée / Notifiée le : 04 AVR. 2025

Visée le : 09 AVR. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°24048

**Création d'une voie verte entre le centre Bourg et le parc d'activités du Savoie Hexapôle via la RD991 et le chemin du Moulin sur la commune du Viviers du Lac.
Avenant n°1 relatif à des prix nouveaux**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 18/11/2024 à l'entreprise SPIE Batignolles TP AURA,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Dans le cadre de la réalisation du marché, des prix nouveaux se sont révélés nécessaires pour la bonne exécution du marché. Ainsi, 7 prix nouveaux ont été ajoutés pour une plus-value financière de 1 892.2€ HT, soit un pourcentage d'augmentation de 2.7%.
Le montant initial du marché était de 75 535.13€ HT, il est désormais de 77 427.33 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise SPIE Batignolles TP AURA

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine, intercommunal et gens du voyage
le 03/04/2025 15:30:37



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-75 : Marché n.24048 : Création d'une voie verte entre le centre Bourg et le parc d'activités du Savoie Hexapôle via la RD991 et le chemin du Moulin sur la commune du Viviers du Lac - Avenant n.1 relatif à des prix nouveaux -

Date de transmission de l'acte : 09/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2025

Numéro de l'acte : Dec935 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250403-Dec935-AI

Date de décision : 03/04/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA